

# **Règlement complet du jeu 40 ANS BRIO FRUITS Du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mai 2015**

## **Article 1 : Nature de l'Opération**

La société BANAGRUMES S.A.S. au capital de 266 800 €, immatriculée au RCS de Créteil N°702 020 256 et dont l'adresse est 5 rue de Montpellier, bâtiment D2, 94622 RUNGIS MIN Cedex, organise dans les conditions définies ci-après, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mai 2015 un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **40 ANS BRIO FRUITS** » (ci-après désigné « le jeu »).

## **Article 2 : Principe du jeu**

Ce jeu est ouvert, gratuitement et sans obligation d'achat, à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exclusion des membres du personnel de BANAGRUMES ou des sociétés à qui celle-ci a confié l'organisation du jeu.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 mai 2015, Banagrumes propose la mise en place d'un jeu sur 9 sessions correspondant aux 9 mois de couverture de l'opération.

Les dates des 9 sessions sont les suivantes :

- **Session 1 : du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014 inclus**
- **Session 2 : du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014 inclus**
- **Session 3 : du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2014 inclus**
- **Session 4 : du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014 inclus**
- **Session 5 : du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015 inclus**
- **Session 6 : du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015 inclus**
- **Session 7 : du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015 inclus**
- **Session 8 : du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015 inclus**
- **Session 9 : du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015 inclus**

La participation se fait exclusivement sur Internet.

Le simple fait de participer implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement, le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Pour jouer, le participant devra se rendre sur le site [www.briofruits.com](http://www.briofruits.com), cliquer sur le bouton annonçant le jeu, remplir un formulaire et valider ses données dont certaines sont obligatoires pour participer. Un mail de confirmation sera envoyé à son adresse mail.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de participation au jeu, de jouer avec plusieurs identifiants, de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne.

Toute tentative d'un participant ou de toute autre personne d'endommager volontairement le site web sur lequel est accessible l'opération constitue une infraction susceptible de sanction pénale.

Tout contrevenant s'expose ainsi à des poursuites de la part de Banagrumes.

Banagrumes se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement ou qui altérerait le déroulement de l'inscription et de la participation à l'opération.

## **Article 3 : Définitions et valeurs des dotations**

**361 dotations sont mises en jeu.**

**40 dotations pour chacune des 9 sessions**

- **Session 1 - du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 octobre 2014, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 30 septembre minuit :  
**40 presse-agrumes / carafe à jus d'une valeur commerciale unitaire de 26€ TTC**

- **Session 2 : du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2014 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 novembre 2014, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 31 octobre minuit :  
**40 corbeilles à fruits Kitchen Artist d'une valeur commerciale unitaire de 20€ TTC**

- **Session 3 : du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2014 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 décembre 2014, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 30 novembre minuit :  
**40 presse-agrumes métal d'une valeur commerciale unitaire de 25€ TTC**

- **Session 4 : du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 janvier 2015, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 31 décembre minuit :  
**40 tabliers marine d'une valeur commerciale unitaire de 18€ TTC**

- **Session 5 : du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2015 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 février 2015, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 31 janvier minuit :  
**40 sets de couverts à fruits d'une valeur commerciale unitaire de 12€ TTC**

- **Session 6 : du 1<sup>er</sup> au 28 février 2015 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 mars 2015, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 28 février minuit :  
**40 sets à orangeade d'une valeur commerciale unitaire de 12€ TTC**

- **Session 7 : du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 avril 2015, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 31 mars minuit :  
**40 plateaux en bambou d'une valeur commerciale unitaire de 15€ TTC**

- **Session 8 : du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 mai 2015, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 30 avril minuit :  
**40 blenders d'une valeur commerciale unitaire de 17€ TTC**

- **Session 9 : du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015 inclus**

Sont mis en jeu et seront attribués par un tirage au sort effectué sous contrôle d'huissier au plus tard le 10 juin 2015, parmi tous les participants ayant validé leur participation au plus tard le 31 mai minuit :  
**40 sorbetières d'une valeur commerciale unitaire de 25€ TTC**

## 1 dotation finale

- **Un weekend pour 2 personnes à Valence d'une valeur de 1780€** comprenant les vols A/R Paris Valencia, les taxes aériennes, 2 nuits en hôtel 4 étoiles (base chambre double), les petits déjeuners, l'accès aux installations de l'hôtel et ne comprenant pas les repas et les dépenses personnelles, les transferts et assurances annulation, le supplément chambre individuelle.
- Ce weekend sera attribué par un tirage au sort au plus tard le 20 juin 2015 parmi toutes les participations à toutes les sessions du jeu. Une personne ayant participé à toutes les sessions aura donc 9 chances de gagner cette dotation finale.

En cas de force majeure ou si des circonstances l'exigent, Banagrumes se réserve le droit de remplacer les dotations gagnées par des dotations de nature et de valeur équivalente. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou dommage occasionné lors de l'envoi du lot. Les réclamations devront être envoyées en recommandé avec accusé de réception, directement auprès de l'établissement responsable de l'acheminement du courrier.

#### **Article 4 : Modalités et conditions d'attribution des dotations**

La liste des gagnants sera affichée sur le site web de l'opération dans la semaine suivant le tirage au sort.

Une même personne (même nom, même prénom, même adresse mail et postale) **pourra participer aux 9 sessions dans la limite d'une participation par session et ne pourra gagner qu'une seule fois sur toute la période du jeu** aux tirages au sort mensuels. Une personne ayant gagné à un tirage au sort mensuel pourra éventuellement gagner le super lot de fin de jeu (le séjour à Valencia), si le sort la désigne.

Les gagnants recevront alors dans un délai de 6 semaines environ à compter du tirage au sort de la liste des gagnants, leurs lots à l'adresse postale communiquée lors de leur participation. Si la dotation nous est retournée pour cause d'adresse erronée, NPAI ou non retirée à la Poste, elle sera conservée en nos locaux et pourra faire l'objet d'un nouvel envoi aux frais du gagnant si celui-ci en fait la demande avant le 30 juin 2015. Les dotations non délivrées ne seront pas remises en jeu.

#### **Article 5 – Disponibilité du règlement- Remboursement des frais**

Le règlement complet du jeu est disponible sur le site Internet [www.briofruits.com](http://www.briofruits.com) et gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite (1 seule demande par personne, même nom, même prénom, même adresse sur toute la période du jeu) à l'adresse suivante :

40 ANS BRIO FRUITS – FACILITY 140408 – 13844 VITROLLES CEDEX

Pour obtenir le remboursement des frais de participation au jeu et de visualisation du règlement, il suffit d'en faire la demande avant le 30 juin 2015 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu :

40 ANS BRIO FRUITS – FACILITY 140408 – 13844 VITROLLES CEDEX

##### **a. Remboursement des frais de connexion à Internet :**

Tout participant au jeu peut obtenir sur demande écrite le remboursement des frais engagés pour sa ou ses participation(s), limité à 1 connexion à Internet par session, sur la base d'un remboursement forfaitaire de 0,24 € TTC. Ce forfait correspond à un coût total de connexion de 3 (trois) minutes de communication téléphonique locale TTC depuis un poste fixe, selon les tarifs en vigueur.

La demande de remboursement devra être accompagnée d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées. Aucun remboursement ne sera effectué pour les abonnements illimités.

##### **b. Remboursement des frais postaux :**

Les frais d'affranchissement engagés par le participant pour ses demandes faites par courrier (règlement complet du jeu ou remboursement des frais de connexions) pourront également être remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur (base 20g).

Toute demande de remboursement doit être adressée par courrier accompagné d'un IBAN BIC.

#### **Article 6 : Divers**

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toute indication d'identité et/ou de coordonnées falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes ou illisibles entraîne l'annulation de la participation.

Banagrumes pourra écourter, proroger, modifier ou annuler le jeu si des circonstances extérieures l'y contraignent. Toute décision de Banagrumes concernant l'existence, le déroulement et l'achèvement du jeu est souveraine et n'est susceptible d'aucun recours.

## **Article 7 : Dépôt légal**

Le présent règlement complet est déposé auprès de Maître Lefebvre François, huissier de justice, 4, rue du Colombier 45000 Orléans.

## **Article 8 : Loi « Informatique et Libertés »**

Les données personnelles communiquées les participants à l'occasion du jeu, ont pour finalité le suivi et la bonne réalisation du jeu et de ses suites. La communication par le consommateur des données précitées est obligatoire pour assurer le suivi du jeu. Les données personnelles le concernant sont conservées dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles et sont traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, modifiée par la loi du 6 Août 2004. Ces informations seront exclusivement utilisées par l'organisateur, Banagrumes, dans le cadre d'informations et de communication autour de ses activités. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande écrite à Banagrumes / Service marketing / BP 40332 / 5 rue de Montpellier, bâtiment D2, 94622 RUNGIS MIN Cedex

## **Article 9 - Adresse postale du jeu**

L'adresse postale du jeu est :  
40 ANS BRIO FRUITS – FACILITY 140408 – 13844 VITROLLES CEDEX